Tableau B. - DÉPENSES du service Local pour l'exercice 1898.

Nature des dépenses	4re Section Dépenses obligatoires		2º Section Dépenses facultatives		Total des allocations inscrites
	Personnel	Matériel	Personnel	Materiel	au budget de 1898
Dépenses ordinaires.		•			
Chap. 407. Dettes exigibles	33.	-46.860 »	מ	'n	46.860 »
rele,	21.346 n	44,000 *	7.200 »	4.646 »	41.362 n
- 3. Services administratifs	64.413 50	47.978 25	97.945 70		204.877 95
- 4. Instruction publique, .	38.000 »	5.200 »	, »	24.100 »	67.300 »
- 5. Justice	1)	1 29.000 »	28.299 »	4.700 »	52.999 »
- 6. 8 rvices financiers	70.500 »	4.400 »	34.437 »	465.020 »	271.057 n
- 7. Travaux publics	n	,	45.070 »	500 »	45.570 »
- 8. Depenses diverses	1.500 a	43.650 »		33.220 »	
- 9 Marquises	41.491 30	8.200 »	38.986 »	22.500 n	! 80.877 30
- 40. Toamotu	31.582 »	6.700 n	14.485 »	49.973 »	72.740 »
- 44. Gambier	8.655 20	4.450 »	2.669 »	8.528 n	31.302 20
- 42. Tubusi, Raivavae et	1	1	1	1	! .
Rapa	6.482 40	2.450 »	3.433 80	3.825 »	15.591 20
- 13. Travaux publics à exé-		1		100 000 50	100 383 50
cuter dans la colonie		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	»	139.252 70	
- 14. Dépenses d'ordro) »	132.444 65	'l · "	150 »	132,594 65
Dépenses extraordinaires.					
Néant.				l	l
Totaux	253.570 40	270.032 90	258.096 50	447.925 20	1.229.625 H

ARRETE le présent état de Dépenses à la somme de Un million deux ceut vingt-neuf mille six cent vingt-cinq francs.

Papeete, le 22 décembre 1897.

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé: G. GALLET.

Approuvé, dans la séance du Conseil privé en date du 22 décembre 1897.

> Le Gouverneur, Signé: G. GABRIÉ.

Nº 379. — ARRÊTÉ rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir pendant l'année 1898.

(Du 22 décembre 1897.)

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE.

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu l'article 40 § 22 du décret du même jour instituant le Conseil général;